DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/203	**OBJET: Modification provisoire de la circulation route de la Gare et route des Prés d'Eau.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L131-3,

VU la demande présentée par la Société SERPOLLET à Vénissieux (69),

CONSIDERANT la nécessité réglementer la circulation route de la Gare et route des Prés d'Eau pour des travaux de forage et la réalisation de conduites multiples.

ARRETE

Article 1er: Un alternat de la circulation dirigé par feux tricolores (avec empiètement sur chaussée) sera mis en place route de la Gare et route des Prés d'Eau, du lundi 16 novembre 2026 au lundi 7 décembre 2026 inclus.

Article 2: Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous véhicules légers et poids lourds pendant la durée du chantier.
La vitesse à hauteur du chantier sera limitée à 30 km/h.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société SOBECA Scionzier Déclarant.

Article 4: La Société SERPOLLET devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers des voies de jour comme de nuit.
Dès la fin du chantier, la Société SERPOLLET évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société SERPOLLET à Vénissieux (69).

Fait à PERRIGNIER, le 04 NOV. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

MAIRIE DE PERRIGNIER R.F. HAUTE-SAVOIE